
Konkurse Faillites Fallimenti

No 215 Mittwoch, 06.11.2002 120. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Varmann S.A.**, Rue des Gorges 40, 2738 **Court**
2. *Echéance de la contestation de l'état de collocation*:
07.11.2002 jusqu'au 27.11.2002
3. *Echéance de la contestation inventaire*: 07.11.2002
jusqu'au 17.11.2002
4. *Remarques*: Pendant la durée de dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF) et les actions en responsabilité que cette dernière renonce à introduire. Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.
Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné ainsi qu'à l'office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland, agence de Moutier.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland
2501 Bienne

(00025927)